



Charte du Réseau Marguerite

Préambule

Dans des écosystèmes urbains sous pressions, inégaux et fragmentés, les collèges et les lycées ont un fort potentiel pour transformer les territoires vers plus de justice alimentaire et vers plus de justice sociale : ils sont des foyers d'innovation devant l'incertitude de notre époque, l'Anthropocène.

Le Réseau Marguerite propose quatre innovations : une éducation du champ à l'assiette ; les adolescent.e.s, public cible en transition et agents du changement face aux transitions ; l'école comme passerelle ; l'alimentation, langage commun et lien aux autres et aux écosystèmes.

Qu'est ce que le Réseau Marguerite ?

Le Réseau Marguerite est une association loi 1901 qui accompagne les adolescent.e.s et enseignant.e.s pour monter des projets concrets en éducation agri-alimentaire dans le secondaire, co-construits entre l'École, la Science, l'Art et la Cité. Il suit les projets, organise des formations, mutualise des ressources, crée des partenariats structurants.

> Quels sont ses objectifs ?

- Sensibiliser les adolescent.e.s à tous les niveaux des systèmes alimentaires dans un cadre de changement global et former les enseignant.e.s en ce sens ;
- Susciter des initiatives citoyennes qui répondent aux besoins alimentaires précis et plus profonds des territoires d'implantation ;
- Encourager la justice alimentaire et la justice sociale, via l'éducation.

Qu'est ce qu'un Projet Marguerite ?

Un projet Marguerite est un projet pédagogique interdisciplinaire pour les élèves et enseignant.e.s du secondaire. Il permet aux adolescent.e.s d'aborder l'alimentation et l'agriculture et leurs enjeux globaux, de manière systémique : production, commercialisation, nutrition-santé, solidarité, gouvernance alimentaire, environnement. Ces projets, tous singuliers, sont adaptés aux problématiques du territoire et aux envies des enseignant.e.s et élèves.

> Quels sont ses objectifs ?

- Sensibiliser, développer l'esprit critique et rendre les adolescent.e.s acteurs de leur territoire, par la pédagogie de projet et en rencontrant des acteurs locaux
- Faire le lien entre les enseignements et le rôle de citoyen des élèves
- Former à l'analyse et la réflexion autour de thématiques liées à l'alimentation et l'agriculture



Principes fondamentaux du Réseau Marguerite

Tisser de la solidarité

- Entre élèves : un projet commun permet notamment de souder le groupe
- Entre enseignant·es de disciplines différentes : les projets créent du lien, remotivent les équipes , décloisonnent les savoirs
- Avec le territoire : en favorisant le lien avec d'autres établissements, les associations du territoire, les collectivités, les producteurs, commerçants, les chercheuses, les artistes

Faire collectif

- En favorisant la mutualisation, le collectif autour des projets : le réseau est un outil de coopération, de mise en relation, qui favorise les échanges des expériences et idées
- En systématisant les démarches créatives
- En assurant la pérennité des projets
- En prenant le temps de réfléchir sur les pratiques

Favoriser la créativité des enseignant.es

- Il n'existe pas de projet type. Les contenus mis à disposition par le Réseau Marguerite sont adaptés par les enseignant·es à leurs envies et aux problématiques de leur territoire
- Les temps collectifs entre enseignant.es de différents établissements développent l'inspiration et la créativité pédagogique
- Le projet favorise l'ouverture vers le territoire et vers la recherche, source d'expérimentation

Valoriser

En faisant connaître ces initiatives auprès des acteurs de l'éducation, l'agriculture, la recherche, l'alimentation et auprès des familles

Engagements réciproques

Le Réseau Marguerite s'engage à :

- Organiser des formations pour les enseignant.e.s membres du réseau (pour le réseau lyonnais et le réseau dromois)
- Mutualiser les ressources pédagogiques créés par les enseignant.e.s dans le cadre de leurs Projets Marguerite (sous licence Creative Commons BY-SA - voir encadré ci-dessous)
- Mettre à disposition des outils facilitant la création de projets
- Organiser un congrès des élèves annuel (sous conditions*)
- Mettre à disposition des enseignant.e.s un espace de visibilité sur le site reseaumarguerite.org
- Faciliter la mise en lien des établissements avec des acteurs du territoire



- Valoriser les projets portés Marguerite par les enseignant.e.s en participant à des événements, colloques, à la rédaction d'articles

Pour les établissements adhérents, les enseignant.e.s et les autres personnels de l'établissement s'engagent à :

- Participer à au moins une journée de formation (journée de regroupement) organisée par le Réseau
- Partager avec le Réseau Marguerite les contenus pédagogiques créés dans le cadre des projets Marguerite
- Citer le Réseau Marguerite dans les articles de blog et de presse rédigés à propos des Projets Marguerite

Les licences [Creative Commons](#) facilitent la circulation et l'utilisation d'œuvres (textes, photos, musique, sites web, etc). Ces licences permettent au public d'utiliser vos œuvres, **sous certaines conditions.**

Nous avons choisi une licence Attribution (BY) et Partage dans les mêmes conditions (SA) :

- l'auteur.trice et reseauamarguerite.org doivent être crédités lors de l'utilisation de ces supports

- la licence donne l'autorisation de reproduire, diffuser et modifier l'œuvre, à condition qu'ils publient toute adaptation de cette œuvre sous les mêmes conditions.

Nous n'avons pas souhaité utiliser la licence Non Commerciale car cette licence ne permet pas d'utiliser les supports dans le cadre d'une activité rémunérée (ex : enseignement).

Conditions d'adhésion

Dans le cadre d'un partenariat avec un établissement scolaire ou personne morale :

- Édition d'une convention de partenariat entre l'établissement scolaire ou la personne morale et le Réseau Marguerite
- Adhésion de l'établissement/la personne morale au Réseau Marguerite : nous contacter (contact@reseauamarguerite.org)

Pour la préparation des élèves au Congrès des élèves et l'accompagnement plus spécifique sur des projets type "créer une AMAP en collège", une participation aux frais, en plus de la cotisation, peut être demandée.

Dans le cadre d'une adhésion individuelle de soutien :

- Adhésion de l'association au Réseau Marguerite : 10 €